

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 03 OCTOBRE 2017

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S.,

Absent : Mr. MENUET C.

Secrétaire de Séance : Symone JEFFERY

1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Les Procès Verbaux des réunions des 20 et 30 juin sont approuvés à l'unanimité.

2) Maison du Bourg – Orientation à prendre suite au départ du locataire

Le locataire de la Maison du Bourg a donné son préavis de départ le 31 août dernier. Un tour de table est fait pour connaître les avis de chacun sur la remise en location de cette maison ou bien la vente. En effet, trouver des locataires devient difficile, les bâtiments demandent un entretien constant et les locations sont de ce fait peu rentables. La vente apporterait de la trésorerie pour des projets en attente de financement.

Certains pensent aussi que la commune n'a pas vocation à faire de la location et qu'il vaudrait mieux investir dans des travaux pour les villages. Quelques précisions sont données à cette occasion sur les choix d'investissement réalisés toutes ces dernières années.

A. Bodin demande à ce que le conseil municipal puisse disposer d'un document retraçant l'ensemble des propriétés de la commune. Cette liste sera établie.

Après discussion, il est décidé de mettre en vente la maison et de consulter une ou deux agences immobilières afin de demander une estimation. Une annonce sera également mise en ligne sur un ou deux sites de vente d'immobilier. Le conseil municipal propose un prix de vente à 120 000 € compte tenu du prix d'achat initial et des travaux réalisés sur ce bâtiment (chape garage, électricité, renouvellement de la chaudière, assainissement, peintures...).

Il est décidé également de mettre une annonce pour la location au cas en cas de carence d'acquéreurs.

3) Participation aux Frais de Fonctionnement des Ecoles du RPI de Lauzès

Présentation est faite du détail des frais de fonctionnement et des activités périscolaires de chacune des 3 écoles du R.P.I. de Lauzès, ainsi que de la garderie périscolaire pour l'année 2016/2017, qui se résument à 1 348.37 € par enfant pour Lauzès, 930.57 € pour Sabadel et 3000.58 € pour Pech de Vers.

Rappel est fait de la décision de l'ensemble des Maires du regroupement pédagogique de répartir dans leur globalité les frais de fonctionnement appelés aux communes et de fixer le montant en divisant le coût total des charges des 3 écoles par le nombre d'enfants inscrits.

Ainsi avec un effectif de 59 élèves en moyenne sur l'année sur les 3 écoles, le coût par enfant s'élève à 1 658.48 € (activités périscolaires incluses). La commune de Sénailac ayant 2 enfants scolarisés à Lauzès et 2 enfants à Sabadel pendant les trois trimestres, le montant de la participation s'élève donc à 6 633.92 €.

Les frais de fonctionnement de la garderie sont également calculés sur la totalité des élèves scolarisés et répartis ensuite pour chaque commune en fonction du nombre d'enfants inscrits au RPI. Cette participation s'élève à 307.76 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017, déduction faite de la participation des familles de 10 € par mois par enfant fréquentant la garderie. La commune de Sénailac ayant 4 enfants scolarisés au RPI, la participation s'élève à 1 231.04 €.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal actent la participation à régler pour ces frais de fonctionnement 2016/2017.

C. Bénac donne le compte rendu du dernier conseil d'école auquel il a assisté et informe notamment de la décision prise d'acquérir du matériel numérique (tablettes) pour l'école de Lauzès avec une participation financière des communes membres de l'ordre de 308 €. Il fait état de l'avancement des travaux à l'école de St-Cernin et de l'organisation des activités périscolaires pour cette nouvelle année.

Mic. Gardou fait part de l'intervention d'un spécialiste des rythmes scolaires lors du congrès des élus du 1^{er} octobre d'où il ressort que la semaine de 4 jours ½ s'avère être préférable pour les enfants, à la semaine de 4 jours.

4) Participation de la Commune à la 9^{ème} édition du Jour de la Nuit

La 9^{ème} édition du *Jour de la Nuit* aura lieu le samedi 14 octobre prochain. Cette campagne de mobilisation nationale destinée aux collectivités locales a pour objet d'alerter sur la pollution lumineuse. Chaque collectivité est invitée à participer en éteignant ses éclairages publics des rues, bâtiments, etc....

Diverses manifestations sont également organisées par les associations, parcs naturels régionaux, clubs astronomiques...

Il est proposé de s'associer cette année encore à cet évènement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la commune de Sénailac éteindra exceptionnellement totalement ses éclairages publics (village de Sénailac et d'Artix) à partir de 20 h et pour la suite de la nuit le samedi 14 octobre 2017.

Une promenade nocturne sur les coteaux du village sera proposée à la population pour observer le ciel nocturne, l'horizon et mesurer l'impact des éclairages restant allumés.

La signature de la charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne entre la commune et l'ANPCEN qui devait avoir lieu ce même jour est reportée courant novembre. Cet évènement concernera également 8 autres communes de la communauté de communes et fera l'objet d'une petite manifestation avec la CCCLM et le PNRCQ.

D'autre part il est précisé que le dossier de demande de labellisation de village étoilé 2017 a été transmis à l'ANPCEN.

5) Travaux à réaliser sur le Voirie transférée – Programme Voirie 2018 de la CCCLM

En vue de l'établissement du prochain programme voirie de la Communauté de Communes, il convient de proposer les routes qui nécessitent des travaux de réfection.

Après réflexion, la VCC n° 124 à Artix, récemment transférée, nécessite une reprise sur 83 ml suite aux ravinements qui se sont produits à la suite de divers orages.

Une demande de 4 tonnes de point à temps sera également faite pour l'entretien ponctuel de l'ensemble des voies en 2018.

Il sera aussi demandé à la Communauté de Communes de poser une balise en bordure d'un aqueduc sur la route d'Artix à Sabadel, cet endroit présentant un danger pour les voitures.

Au niveau des travaux de débroussaillage prévus chaque année au mois d'août par la Communauté de Communes, l'entreprise a pris un gros retard sur notre secteur, mais les travaux sont en cours et ils devraient être réalisés sous peu sur Sénailiac.

6) Mise en Accessibilité des ERP – Travaux à réaliser en 2018

Un rappel est fait sur les travaux que la commune s'est engagée à réaliser en 2018 sur les établissements recevant du public (mairie, salle polyvalente, églises). Des devis seront demandés pour ces travaux qui consistent pour 2018, à rendre accessible divers mobiliers à l'extérieur de la mairie (panneau d'affichage, boîte aux lettres) à installer un système d'appel à l'entrée de la mairie, à poser une poignée préhensible sur la porte des toilettes publiques et à améliorer le repérage des marches, à améliorer le revêtement devant la porte de l'église de Sénailiac et à contraster le ressaut de l'entrée, à marquer le ressaut à la porte d'entrée de l'église d'Artix.

7) Questions diverses

► Entretien de la commune : Michel Gardou rencontrera Emma afin de lui indiquer les travaux à réaliser avant l'hiver.

Il est fait état du noyer situé à l'angle du nouveau cimetière sur le domaine communal, qui menace la stabilité du mur d'enceinte. Cet arbre, déjà coupé il y a quelques années, devra l'être à nouveau.

De même, un autre noyer situé sur le bord de la D42 à la sortie sud du bourg de Sénailiac est à élaguer car des branches imposantes traversent la ligne électrique. Le problème sera vu avec les services routiers du département.

► Maison associative communale (ex maison Claude entre la mairie et la salle des fêtes) : Suite à la visite et aux préconisations du CAUE, le Conseil Municipal s'accorde sur le fait que cette maison particulièrement riche côté patrimoine, doit être restaurée telle qu'elle existe avec éventuellement l'ajout d'une terrasse donnant sur la rue de la mairie. L'estimation des travaux faite par l'architecte du CAUE s'élèverait à quelques 15 000 €. Des devis de maçonnerie et d'isolation seront demandés à un maçon.

8) Informations diverses

► Marianne du Civisme : La Marianne de Bronze du Civisme a été attribuée à la commune de Sénailiac par la Fédération Nationale des Anciens Maires et Adjoints de France, pour son taux de participation de 81.20 % lors des élections présidentielles et législatives de 2017.

► Veillées du PNRCO : Dans le cadre du programme des veillées 2017/2018 organisées par le Parc régional, la commune avait fait acte de candidature pour accueillir une veillée mais n'a pas été retenue au regard du nombre de demandes.

► Plan Paysage – Programme d'actions 2018 : La commune avait fait acte de candidature pour la restauration d'un nouveau muret en pierre sèche (3 propositions avaient été soumises dont 2 sur la route d'Artix au niveau de la pâte d'oie et 1 le long du chemin à Clancines surplombant une cazelle privée). La commune n'a pas été retenue pour ce nouveau programme, ayant déjà bénéficié d'une animation l'an passé et la proposition pour le mur de Clancines devant s'accompagner de la restauration de la toiture de la cazelle en mauvais état.

► Cinéma : Une séance de cinéma est programmée à Sénailiac le samedi 28 octobre à 21 h avec le film « *Nos patriotes* ». La suivante est prévue pour le 24 février 2018.

- ▶ Internet Mairie : La mairie ayant souscrit un contrat Tél. /Internet auprès d'Orange, le contrat avec Alsatis a été résilié. La connexion Wifi dans la maison Adèle ne sera donc plus assurée mais une solution de Wifi sera étudiée pour un accès à l'extérieur de la mairie. Il est précisé que les abonnements au wifi ne représentent en définitive que très peu de demandes.

- ▶ Vente Bâtiment mitoyen entre le garage communal et l'ex Maison Potel : Les pièces nécessaires à la transaction ayant été obtenues et transmises au notaire, le compromis de vente va être établi et soumis à l'accord des deux parties avant signature.

- ▶ Dissimulation des réseaux sur le village de Sénailac : Un rappel a été fait auprès de JC. Réquier, Président de la FDEL et Sénateur, à l'occasion de sa visite en tant que candidat, pour l'informer que nous étions toujours en attente d'une estimation des travaux.

- ▶ Travaux Electriques de la FDEL sur le secteur de Clancines (création ligne HTA avec poste de transformation et renforcement du réseau BT en aérien et souterrain) : Suite à une rencontre avec la FDEL courant août, ce dossier sera revu pour tenir compte des désidératas de certains administrés.

- ▶ Containers OM au lieu-dit Le Communal : Le socle en béton étant réalisé, il convient maintenant de bâtir le mur en pierre prévu pour la dissimulation des containers. Une date reste à définir et les bonnes volontés à rassembler.

- ▶ Permis de conduire et cartes grises : Il est à noter qu'à partir du 2 octobre, aucun dossier de demande de permis de conduire ou de carte grise ne sera plus accepté en préfecture. En effet, ces démarches doivent s'effectuer désormais sur internet. Donc plus de papier.

La séance est levée à 1 h 00.
